

SOFIPROTEOL CAPITAL I

Société par actions simplifiée à capital variable au capital minimum de 1 000 euros

Siège social : 11-13 rue de Monceau – 75008 PARIS

834 020 638 RCS PARIS

(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 3 AVRIL 2026

Le 3 avril 2026,

Le Président de la Société, la société SOFIPROTEOL (804 808 095 RCS Paris) représentée par son Directeur Général a, conformément à l'article 17 des statuts de la Société, pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Paul-Yves L'ANTHOEN en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Jean-Philippe PUIG démissionnaire ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Comme conséquence de la démission de ses fonctions de Directeur Général de Monsieur Jean-Philippe PUIG, Monsieur Paul-Yves L'ANTHOEN dans le respect des statuts de la Société s'est proposé comme convenu de lui succéder et a donc décidé en sa qualité de représentant du Président de se nommer Directeur Général de la Société à compter du 3 avril 2026 et ce pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'aux décisions collectives des associés approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Paul-Yves L'ANTHOËN, né le 7 janvier 1970 à PAIMPOL (22) et demeurant 42, rue d'Alsace-Lorraine – 45000 ORLEANS (France) rappelle qu'il ne sera pas rémunéré pour sa fonction de Directeur Général, mais pourra prétendre en revanche sur présentation des justificatifs au remboursement des frais engagés dans le cadre de l'accomplissement de sa fonction.

Monsieur Paul-Yves L'ANTHOËN rappelle, pour la bonne forme, qu'il n'est frappé d'aucune mesure d'incapacité ou d'incompatibilité susceptibles de lui interdire l'exercice de ce mandat de Directeur Général, et qu'il satisfait à l'ensemble des dispositions légales en vigueur, et plus particulièrement celles spécifiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ou la corruption.

DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'en opérer le dépôt partout où besoin sera et, notamment, au greffe du tribunal de commerce.



SOFIPROTEOL SA, Président
Représentée par son Directeur Général
Monsieur Paul-Yves L'ANTHOËN